L'Africa romana

Atti dell'XI convegno di studio
Cartagine, 15 - 18 dicembre 1994

a cura di Mustapha Khanoussi,
Paola Ruggeri e Cinzia Vismara

* *

Editrice Il Torchietto - Ozieri

Carmen Alfaro Giner

La teinture de draps dans les provinces romaines du nord de l'Afrique

Les procédés de teinture des textiles, aussi bien que les éléments colorants les plus convenables à employer, ont été soigneusement sélectionnés par les différentes civilisations. La couleur distinguait, délimitait et identifiait des positions sociales, des âges, des différences momentanées, des rituels sacrés, etc. C'est-à-dire, elle représentait tout un langage qui arriva avec une grande vitalité dans la période classique de notre culture gréco-romaine[1]. Or sous l'usage de la couleur existait une technologie et des systèmes de travail qui, basés sur des procédés chimiques plus ou moins complexes et connus plus ou moins bien par ceux qui les produisaient, permettaient l'obtention des genres de teintures les plus variées pour leur application textile[2]. Les matières premières employées conditionnèrent les résultats finaux quant à la qualité, durabilité des produits et leur prix, et cela se répercuta de même, évidemment, sur les formes de la demande du marché. L'incidence économique de ces techniques apparaît dans le fait que nombreuses furent les matières colorantes ainsi que les mordants et les fixatifs qui furent contrôlés par le pouvoir, demandés comme impôts et utilisés souvent comme forme de paiement[3].

Même si les restes textiles antiques conservent une grande variété de tonalités, les analyses des colorants qui y furent utilisés laissent entrevoir un éventail de possibilités beaucoup plus grand. Selon les combinaisons des

* Universidad de Valencia.

[1] Malgré le fait qu'elle doit être revue et corrigée en ce qui concerne de nombreux aspects, comme Ph. Bruneau l'à déjà signalé («REG» 85, 1972, pp. 199 s.), l'œuvre de M. Reinhold, *History of Purple as a Status Symbol in Antiquity*, Coll. Latomus 116, Bruselas 1970, pp. 11 ss., est toujours intéressante.

[2] Sur le degré de développement des procédés qui conforment ce que nous entendons par science chimique M. Berthelot, *Die Chemie im Altertum und im Mittelalter*, Leipzig-Vienne 1909 (repr. Hildesheim-N. York 1970); A. Schmidt, *Drogen und Drogenhandel im Altertum*, dans M.I. Finley (*ed.*), *Ancient Economic History*, N. York 1979, pp. 18-24. Les colorants sont composés de molécules organiques dérivées principalement des plantes.

[3] Dans la vallée du Nil depuis les époques les plus anciennes jusqu'aux premiers siècles de la culture islamique. Voir R. B. Serjeant, *Material for a History of Islamic Textiles up to the Mongol Conquest*, «Ars Islamica», XIII-XIV, 1948, pp. 105, 115-118.

matières teinturières avec les divers mordants ou fixatifs[4], selon les quantités employées des unes et des autres, selon la composition métallique du chaudron où le mélange pour teindre était chauffé, selon le temps d'exposition au soleil dans le cas de la teinture à la pourpre etc., les résultats obtenus variaient énormément. D'autre part, nous devons tenir compte du fait que l'analytique, la base la plus solide pour arriver à une connaissance réelle des techniques de teinture de draps dans l'antiquité, n'est pas une science exacte et pose de nombreux problèmes; ainsi par exemple, l'*indigotine*, responsable de beaucoup des tons bleus que nous conservons, peut procéder d'une ample variété de plantes dont, évidement, *l'indigofera tinctoria* L.

L'idée que la pourpre était la seule teinture solide de l'antiquité manque absolument de base. La tourbe acide, les algues et les lichens (comme le *Fucus* ou *Lichen roccella* L.), quelques minéraux (terre ocre, charbon, bitume, etc.) mais sourtout les plantes les plus variées (la guède ou pastel des teinturiers, l'indigo, le lutum, la garance, le carthame, les étamines du safran...), permettaient l'obtention de brillants résultats. Pourtant, certains produits teinturiers (comme, par exemple, ceux qui comportent du tanin), malgré le fait qu'ils ne soient pas cités par les sources écrites, sont détectés dans les tissus conservés dans de hauts pourcentages[5].

Certes, les difficultés sont nombreuses quand nous cherchons à obtenir une vision d'ensemble d'une industrie qui, d'une manière ou d'une autre, affecta tant de personnes et sur laquelle nous conservons une information très dispersée que nous appliquons souvent (peut-être dangereusement) à d'amples zones géographiques, en présupposant une homogénéité de connaissances partout qui reste à démontrer. À travers l'exemple de toutes les provinces nord-africaines, avec leurs informations variées, nous voulons rendre compte du fait qu'une ample révision de nos connaissances est nécessaire, au moyen d'une prospection systématique des lieux de production et des possibles milieux biologiques, ainsi que d'une analyse des restes textiles conservés. Nous pourrons percer, comme cela, les proportions réelles de l'usage des différents types de teinture employés dans l'Antiquité.

[4] Les mordants sont des substances qui facilitent l'union du colorant avec les molécules des fibres. Selon leur utilisation ils modifient le résultat final d'un même colorant. Certains sont appliqués avant la teinture (alun, sans doute le plus utilisé); d'autres, comme le sulfate de cuivre ou le chlorure d'étain, sont mélangés à l'eau avec le colorant. L'oxide de fer est appliqué sur la fibre après sa teinture, simplement en ajoutant quelques clous au mélange.

[5] Ce pigment est présent dans les noix de galle, dans les écorces des arbres comme le chêne, l'orme, le saule, ainsi que dans la peau du raisin et d'autres fruits, ce qui le rend très accessible.

Une bonne vision générale sur les matières premières et sur les systèmes de travail peut-être trouvée dans R.J. Forbes, *Studies in Ancient Technology*, IV, Leiden, 1956, pp. 99 ss.

Nous allons faire référence, surtout, à la période impériale avancée, justement où nous trouvons le plus grand volume d'informations parmi les restes archéologiques et la documentation écrite. Malheureusement, le volume d'informations littéraire et épigraphique qui fait référence au grand territoire du nord de l'Afrique n'est pas très ample. Ainsi un auteur en est arrivé à conclure, au début de notre siècle, que «la Mauritanie, la Numidie, Carthage, les côtes des Syrtes et de la Cyrénaïque eurent peu d'importance pour l'industrie de la teinture jusqu'à ce que Carthage fut fondée par les Phéniciens, et même là et plus tard, quand elles arrivèrent toutes à être des provinces romaines, cette activité se développa très peu»[6]. C'est d'une certaine façon l'impression que procure la lecture de l'*Expositio totius mundi et gentium* qui fait référence au nord de l'Afrique. Pourtant, quelques informations éparses fournissent des indices sur la teinture, ça et là, avec un type de matériel ou un autre, et la production avait dépassé le milieu local pour acquérir une renommée internationale. Nous savons par Pline (*N. H.* XXII, 3) que, du moins à son époque, les graines de *coccum* d'Afrique[7], parmi d'autres d'origine différente, servaient à teindre les habits militaires de l'empereur et de sa famille avec la belle couleur rouge propre à sa dignité (*imperatoriis dicatum paludamentis*). Nous apprenons aussi que la pourpre plus recherchée, en Afrique, était celle de l'île de Meninx et, surtout, celle de la côte gétule de l'Océan[8]; il y eut là-bas une importante production, qui fut augmentée par le roi Juba II quand il décida d'établir certaines tribus des Autololes dans quelques unes des îles proches de la côte afin qu'ils travaillent dans des comptoirs d'extraction de pourpre, raison pour laquelle elles furent dénommées «îles Purpuraires»[9]. Les mentions

[6] H. Blümner, *Die geberbliche Tätigkeit der Völker des Klassischen Alterthums*, Leipzig, 1869 (Repr. New York, 1970), p. 1.

[7] Certaines des variétés méditerranéennes: *Kermococcus vermilio* Planch ou *Kermes ilicis* L.

[8] Pline dans ce cas fait référence à la pourpre d'origine marine: *N.H.* V, 1 et 12; IX, 127 et XXXV, 45. Notre information sur la pourpre de Gétulie procède aussi des allusions à son sujet faites par les poètes Horace (*Lettres* II, 2, 181 et *Carm.* II 16, 35: *bis Afro murice tinctae lanae; Afro, ac per hoc Mauro, significat enim purpuram Girbitanam*) et Juvenal (8, 101 et 9, 11).

[9] Mela III, 104 (*Nigritarum Gaetulorumque vagantium ne litora quidem infecunda sunt, purpura et murice efficacissimis ad tinguendum et ubique quod tinxere clarissimum.*) et Pline, *N. H.* V, 12 (*omnes scopuli Gaetuli muricibus, purpuris*) et VI, 201 (*insulas*) *paucas modo constat esse ex adverso Autololum, a Juba repertas, in quibus Gaetulicam purpuram tingere instituerat*). La question de la pourpre de Gétulie a été amplement étudiée à notre époque: voir en ce sens le travail classique de D. et J. Herber, *La pourpre de Gétulie*, «Hesperis», XXV, 1938, pp. 98 ss.; J. P. Desjacques et P. Koeberlé, *Mogador et les Iles Purpuraires*, «Hesperis», XLII, 1955, pp. 193-202; J. Gattefossé, *La pourpre gétule*, «Hesperis», XLIV, 1957, pp. 329-334 et A. Jodin, *Les établissements du roi Juba II aux Iles Purpuraires (Mogador)*, Tanger, 1967, p. 256.

concernant cette production mauritanienne furent constantes sous l'Empire, avec l'indication même des manufactures que l'on teignait avec celle-ci: habits en laine, nappes et dessus-de-lit[10]. A l'époque tardive les vêtements formaient une partie importante de l'exportation globale de la Mauritanie et de la Numidie[11].

En Numidie et en Afrique proconsulaire la technique de la teinture avec la pourpre marine fut sans doute connue depuis la fondation des colonies phéniciennes. D'après Solinus, la ville de Chullu pouvait équiparer ses tissus teints de pourpre à la laine de Tyr[12]. La pourpre de Carthage était exceptionnellement appréciée par les Romains, comme Tibulle et Silius Italicus nous l'apprennent[13], mais depuis longtemps elle produisait des tapis et des coussins colorés, "*poikila*" selon l'auteur athénien Hermipe, dans un texte recueilli par Athénée[14]. Naturellement à l'époque où est écrite la *Notitia Dignitatum* la production globale africaine dut être importante si nous nous en tenons au fait que, parmi les neufs *procuratores bafiorum* cités pour la partie occidentale de l'Empire, deux correspondaient aux provinces du nord de l'Afrique; l'un était destiné concrètement à la province d'Afrique (*Procurator bafiorum omnium per Africam*) et l'autre s'occupait du contrôle de la production de la Tripolitaine (*Procurator bafii Girbitani, prouinciae Tripolitanae*)[15]. Nous ne savons pas si le territoire de l'île de Méninx (Djerba)[16] formait alors partie d'un tout plus grand: les *bafii Girbitani*. Peut-être tous ces ateliers (*bafii*) étaient concentrés dans l'île, comme il semble que c'était le cas du *bafium* des Baléares (peut-être

[10] Horace, *loc. cit.* (*vestes Gaetulo murice tinctas. Sunt qui non habeant*: c'est à dire qu'il semble que les vêtements gétules sont typiques quand ils sont teints, car il est dit qu'il existe d'autres types); Vopiscus, *Aurelianus* 12, cite *tapetia Afra decem, stragula Maura decem*, parmi les prix de divers matériaux teints; avec cette pourpre étaient teints les couvre-lits des lits de la salle à manger (*triclinaria*): Pline *N.H.* IX, 137.

[11] *Expositio totius mundi*, 60: *Quae provincia vestem et mancipia negotiatur / Numidia... negotia habet: vestem variam et animalia optima*; nous ignorons si, comme pour d'autres périodes, il s'agissait là de vêtements teints.

[12] 26, 1. Quand Pline parle de cette ville il ne cite en aucun cas l'existence d'une importante industrie de pourpre. Peut-être cela peut nous faire penser, étant donné que nous ne connaissons pas la source de Solinus dans ce cas, que cette exploitation fut crée après la mort de Pline et qu'elle était déjà importante au III[e] siècle.

[13] Tib. II, 3, 57 ss.; Sil Ital. VII, 641.

[14] Athénée I, 28 A; Hermippe vécut au V[e] siècle avant J.-C.

[15] *Not. Dig. pars occid.*, XI, 69 s. (Ed. O. Seeck, Frankfurt 1962, p. 151). Il faut dire quand même que, en 69, certains manuscrits utilisent les termes *bafuorum*, *basnorum* ou *bafnorum* et en 70 il existe aussi des variantes comme *grebitani*.

[16] *N.H.*, IX, 127; XXXV, 45.

à Ibiza). Les nouvelles qui font référence à la Libye et aux Syrtes sont beaucoup moins importantes. Silius Italicus cite le *Libycus murex* comme quelque chose de connu[17], et le *coccum Cinyphium*, sans doute abondant dans le bassin du fleuve *Cinips*[18]. Et, même s'il s'agit seulement d'un toponyme, le *promontorium Phycus*, qui ressort face à la Crète entre Ptolemaïs et Cyrène[19], peut être en relation avec la possible exploitation de l'algue qui lui donne son nom, étant donné qu'elle était utilisée en teinturerie pour obtenir un rouge "pourpre" (*Roccella tinctoria*)[20].

Comme nous pouvons l'observer, selon les données citées, la production de pourpre marine est celle qui ressort le plus, c'était aussi celle qui intéressait le plus les importations de Rome; viennent après les teintures qui pouvaient la remplacer (le kermès) et les imitations faites en Gétulie; cependant, il est fait allusion aussi à d'autres colorants d'origine terrestre, qui auraient une grande importance numérique et dont la tradition était sans doute antérieure à la colonisation phénicienne du territoire.

Grâce à une inscription très intéressante (*CIL* VIII, 4508) trouvée dans la ville caravanière de Zaraï, l'actuelle Zraïa (Numidie), puis emmenée à l'actuelle Lambaesis, concrètement au prétoire de la *legio III Augusta*, nous pouvons savoir quelque chose quant à la question du paiement du *portorium* et sa relation avec la teinturerie [21]. Il s'agit d'une *Lex portus post discessum coh. instituta* de l'époque de Septime Sévère. Des quatre chapitres conservés (*Lex capitularis, Lex vestis peregrinae, Lex coriaria, Lex portus maxima*), il n'y a que le deuxième et le quatrième qui nous intéressent. Parmi les *vestes peregrinae* le *sagum purpurium* est cité. Comme le reste des habits mentionnés, il faut supposer que son passage par ce contrôle devait être abondant; il ne ressort pas par son prix en sesterces. Mais ce qui est du plus grand intérêt est la dénomination de *purpurium*: *purpureus* a le sens de "semblable à la pourpre",

[17] VIII, 437.

[18] XVI, 354.

[19] Pline, *N. H.* V, 32.

[20] Pline, *N. H.* XXVI, 103, l'appelle *phycos thalassion*, selon le nom grec φῦκος. Strabon, XVII, 3, 20, décrit le promontoire et signale une petite ville du même nom, ainsi que Lucain IX, 39-41, Ptolémée, IV, 4, 3 et Synesios, *Ep.* LI, CI, CXIV, CXXIX et CXXXII. Cf. le commentaire de J. Desanges du livre V de Pline et J. Rougé, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 113.

[21] J.-P. Darmon, *Note sur le tarif de Zarai*, «Les Cahiers de Tunisie», XII, 1964, pp. 7-23; P. Ørsted, *Quattuor publica Africae: Customs Duties or Landtax?*, *L'Africa Romana*, IX, Sassari, 1992, pp. 813-829.

ce qui indiquerait qu'il s'agit d'un manteau teinté "couleur de pourpre", non pas avec de la pourpre marine, mais plutôt avec n'importe quel type de teinture végétale avec laquelles ont obtenait des couleurs très brillantes et de grande beauté[22]. Comme l'indication *cetera vestis Afra in singulas lacinias* apparaît plus loin, et suivant la logique ce type de contrôles indique toujours un mouvement des produits d'aller et retour, il faut supposer que nous nous trouvons face à la description de manufactures locales réalisées avec des teintures non somptuaires[23].

L'interprétation de ce que l'inscription appelle *tunica ternaria* est plus douteuse. Les éditeurs n'identifient pas bien ce qualificatif, que l'on a essayé de mettre en relation avec le prix[24]. Nous pouvons soumettre à discussion trois hypothèses:

- Il pourrait s'agir d'un certain type de tuniques qui aient subi trois processus de teinture. Les tuniques de lin n'absorbaient pas la couleur facilement et pouvaient avoir besoin d'être teintes trois fois. Nous connaissons la dénomination grecque *dibaphos* et *tribaphos* pour les habits teints deux ou trois fois avec de la pourpre.

- Néanmoins, nous nous trouvons peut-être face à un cas d'application de la technique appelée de "résistance à la teinte" (*resisting dyes*). Les trucs employés en Égypte pour obtenir la teinte de draps avec des couleurs différentes, malgré leur submersion dans un bain de teinte monocolore, attirèrent beaucoup l'attention de Pline[25]. La technique n'était pas excessivement com-

[22] Nous ne sommes pas d'accord avec J.-P. Darmon et son identification taxative du *sagum purpurium*: «le tissu de pourpre ne peut provenir que des côtes de Méditerranée», *op. cit.* p. 17.

[23] L'interprétation de J.-P. DARMON nous semble fort juste, *op. cit.* pp. 13 ss., qui pense que, étant donnée la nature des matériaux interchangés, il s'agirait plutôt d'un commerce entre les zones d'élevage de l'intérieur (le Sud) et la côte. D'après N. FERCHIOU et A. GABILLON, *Une inscription grecque magique de la région de Bou Arada (Tunisie), ou les quatre plaies de l'agriculture antique et proconsulaire*, dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord*, II[e] Colloque International (Grenoble, 5-9 Avril 1983), Paris, 1985, p. 120, aux environs de la ville de *Furnos Maius*, dans la région du Djebel Mansour et de la haute vallée de l'oued Kebir, il y avait certaines espèces de chênes verts qui auraient été exploitées pour, au moins, deux raisons: elles servaient à l'élevage des cochenilles qui constituaient la base d'une teinture rouge vif et en outre parce que le tanin contenu dans l'écorce pouvait alimenter des tanneries. Or, on peut songer aussi à l'utilisation du tanin dans la confection des teintures.

[24] Seul J.-P. DARMON, *op. cit.*, n. 7, p. 14, disait déjà «qu'il se rapporte au mode de tissage ou de teinture», sans accepter la possibilité d'une relation du terme *ternaria* avec le prix des manufactures en question.

[25] *N. H.* XXXV, 150.

pliquée. Une fois imprégnées certaines zones du tissu avec des mordants déterminés, celui-ci était introduit dans un bain de teinte, en obtenant, selon les réactions chimiques déchaînées par les mordants, des résultats chromatiques totalement différents.

- Ou, simplement, les zones que l'on ne voulait pas colorer étaient couvertes de cire[26]. Si l'on cherchait à obtenir des tissus de trois couleurs ou plus, la cire pouvait aussi le permettre. Il ne fallait que réaliser l'opération en trois étapes: dans la première les surfaces non protégées seraient teintes, dans la seconde, en employant une autre couleur, les parties où la cire serait enlevée (ce que l'on pouvait faire simplement en introduisant le tissu dans de l'eau chaude); et dans la troisième le reste était teint, après aussi l'élimination de la cire (nous connaissons aujourd'hui cette technique comme Batik). Il est possible que de tels systèmes égyptiens arrivèrent à s'étendre sur les territoires nord-africains; l'existence de ces *tunicae ternariae* pourrait être un indice.

Dans la dernière partie de l'inscription divers produits sont énumérés parmi lesquels la poix et l'alun nous intéressent. La première avait évidemment de nombreux emplois parmi lesquels il y avait aussi la décoration de tissus déterminés. Nous disposons de certains tissus égyptiens traités ainsi dans la collection du Musée Archéologique National de Madrid[27]. La technique était très simple et semble avoir été très utilisée. Elle consistait en l'application de la matière fondue et chaude sur la surface du tissu lisse. Un pinceau devait être utilisé pour cela avec lequel on créait des losanges, formes géométriques qui, dans le cas de l'exemple mentionné, étaient complétées avec de petits détails de couleur. De son côté l'alun, nous l'avons dit, constituait un élément important comme mordant dans les processus de teintures de draps[28].

Sur un caisson (sarcophage) de 0,60 m. d'haut et 0,40 m. large, trouvé près de Batna, et orné dans sa partie supérieure uniquement avec deux coquilles de murex, nous conservons une autre inscription dont le texte est très simple: *Pur/puri/orum* (*CIL* VIII, 2523); elle fait surement allusion à un marchand de tissus de pourpre, proche de la même région de Zaraï; mais son caractère concis ne fait que certifier l'existence de tels professionnels.

Quant aux restes de tissus en eux-mêmes, nous devons dire que nos trouvailles proviennent, presque exclusivement, d'Égypte, de Nubie et du

[26] FORBES, *op. cit.*, IV, p.135.

[27] C. ALFARO GINER, *Tejidos egipcios del Museo Arqueológico Nacional de Madrid*, (en préparation).

[28] Plin. *phis. Bamb.*, 48, 4: *aluminis Spani tinctorum optimi*; Pline, *N.H.* XXXV,183-188; cf. Marc. *med.* 4, 24: *alumen infectorium*.

Soudan, pour ce qui est du monde africain. Si cela nous empêche de disposer d'une réelle connaissance des résultats obtenus dans les vastes territoires nord-africains, nous sommes récompensés par la quantité et la qualité des matériaux arrivés jusqu'à nous. La vivacité des couleurs et la permanence des pigments et mordants avec lesquels ils furent fabriqués nous permettent en faire ressortir des conclusions d'intérêt pour le sujet qui nous occupe. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est vrai que, malgré l'énorme volume de notre information littéraire et les traces de son utilisation sur des amoncellement de coquilles, la pourpre marine n'est pas détectée dans les tissus antiques conservés avec la fréquence que l'on pourrait espérer. Les analyses actuels de teintures démontrent que la pourpre marine est utilisée dans un très bas pourcentage par rapport à une utilisation massive de matériaux végétaux et minéraux[29]. L'éloignement de la mer put conditionner, dans le cas des tissus d'origine nubienne, ce résultat. Cependant, dans d'autres parties de la Basse et Moyenne Égipte, la prépondérance des teintures végétales semble être de même la tendance générale. Il ne s'agit pas ici de systématiser comment l'on obtenait chaque couleur, mais nous pouvons dire que la complexité des mélanges obtenus coïncide avec celle présentée dans les recettes teinturières de nombreux papyrus.

Etant donnée l'énorme différence de prix entre chacun de ces systèmes de teinte, très tôt se sont développées des imitations ou des falsifications de la pourpre marine à travers l'emploi de végétaux et de certains insectes de la famille des coccidiens. Il s'agissait d'obtenir les deux tons des deux variétés de pourpre Blatte les plus appréciées: celles dénommées Tyrienne et Améthystine[30]. Nous savons par Thémistius[31] qu'il existait des formules pour la vérification de son authenticité, de même que pour l'or et les pierres précieuses, et seulement le degré de perfection si élevé auquel ces imitations parvinrent, contraint Théodose, Arcadius et Honorius à leur interdiction[32]. Interdiction qui n'était pas nouvelle, car à l'époque de César [33] l'utilisation de vêtements teints

[29] L. Masschelein-Kleiner, L.R.J. Maes, *The Dyes*, dans Ch. C. Mayer Thurman, B. Williams, *Ancient Textiles from Nubia. Meroitic, X-Group and Christian Fabrics from Ballana and Qustul*, Chicago, 1979, pp. 52, ss. Presque cent échantillons de l'ensemble de tissus qui constituent le fond de l'Institut Oriental de l'Université de Chicago furent analysés, ce qui nous apporte una large vision sur les techniques préférées.

[30] W.A. Schmidt, *Forschungen auf dem Gebiete des Alterthums*, I, Berlin, 1842, pp. 104 ss.

[31] Orat. 21, 247 b.

[32] *C.J.* III, 11, 8.

[33] Suétone, *Caes.* 43.

avec les tons dénommés conchyliens fut limitée (mais non pas l'emploi de pourpre pour les larges *clavii* des tuniques). Auguste interdit que personne qui ne fût sénateur portât un habit complètement en pourpre[34], mais il n'eut guère de succès, et Tibère renonça à cette restriction[35]. Néron interdit avec une plus grande énergie les teintures qui imitaient les variétés Tyrienne et Améthystine[36]. Mais depuis cette époque, seules de rares interdictions, comme celle de Gallien qui interdisait le port de vêtements entièrement en pourpre par les femmes[37], empêchèrent la libre circulation du produit et son utilisation sans contraintes.

A l'époque de Constantin existait déjà un bureau (*bafium*) de pourpre impériale à Tyr et le manteau de pourpre ou *indumentum regale*[38] était interdit; cependant les limitations affectent toujours des types concrets de pourpre. Selon le Code de Justinien (I, 4, 40) «aucune personne privée ne peut avoir le droit de teindre avec de la pourpre ou de la vendre, autant pour celle dénommée Blatta comme pour l'Oxyblatta (Tyrienne) ou la Hyacinthine (ou Améthystine), ni sur de la soie ni sur de la laine. Si elle vendait n'importe quel flocon du *murex* susdit, sa fortune sera confisquée et elle souffrira la *deminutio capitis*». La pourpre Blatta et ses deux variétés étaient donc interdites. Les autres étaient exemptes d'une telle interdiction. Mais les hauts dignitaires consommaient-ils toute la production que nous cite la *Notitia Dignitatum* seulement pour la partie occidentale de l'Empire? Pourquoi n'est-il pas fait mention des ateliers orientaux, mis à part Tyr? Peut-être parce que celui-ci était le seul qui fournissait le palais impérial. Les autres pouvaient être contrôlés par leurs *procuratores* correspondants, mais seulement comme moyen de prévention pour l'encaissement des impôts aux divers ateliers privés qui composaient, semble-il, ce que l'on appelait un *bafium*. Le *procurator bafiorum omnium per Africam* et le *procurator bafii Girbitani*, déjà cités, devaient donc contrôler par leurs inspections d'amples zones[39].

Si à travers l'analyse des restes textiles l'emploi des teintures végétales et minérales semble avoir été la plus courante, dans le cas des restes archéologiques identifiables avec des ateliers de fabrication de colorants, le phénomène

[34] Dio Casssius 49, 16.

[35] Dio Cassius 57, 13.

[36] *C.J.* III, 11, 8.

[37] Suétone, *Caes.* 43.

[38] Ammien Marcelin XIV, 9, 7.

[39] W.A. Schmidt, pp. 185 s.

s'inverse. Les restes des mollusques constituent un élément d'information de premier ordre et leurs accumulations spectaculaires permettent de suivre facilement la piste aux lieux de fabrication des teintures d'origine marine. Les restes matériels que nous pouvons conserver du travail avec les végétaux sont beaucoup moins frappants. Seul la présence d'amoncellements de certains sables ou des mordants eux-mêmes, comme le natrum ou l'alun[40], permettent de témoigner de la présence d'une activité que les matériaux textiles conservés certifient sans équivoque comme de premier ordre. L'existence de baignoires de différentes tailles, de fours pour chauffer, etc., est commune aux deux systèmes.

Malgré cela il nous manque des sondages exhaustifs qui permettraient d'obtenir une situation et une chronologie précises des amoncellements de murex qui ont survécu. Dans le monde punique il n'y a pas de doute que l'industrie teinturière d'origine marine fut une des activités majeures dans les villes comme Carthage. Les amas de *murex* sont fréquents sur le littoral nord-africain, avec une présence particulière dans l'île de Djerba, mentionnée par Strabon (XVII, 3, 18) et Pline (*N. H.* IX, 127). Nous comptons avec les lieux d'extraction de pourpre les zones du Kram et les Andalouses; ainsi qu'avec les abondants restes de murex des alentours de la ville de Kairouan[41]. C'est justement dans cette zone où apparurent, il y a déjà des années, de nombreuses cavités réalisées dans la roche, destinées, possiblement, à servir de support aux conteneurs (céramiques ou métalliques?) où était préparé le liquide et où l'on attendait qu'il vire de couleur par exposition au soleil. La mention de Pline (*N.H.* IX, 127) sur l'importante production de Méninx montre que les territoires insulaires furent sans doute particulièrement indiqués pour la réalisation de ces travaux, qui étaient vraiment insalubres[42].

A travers le texte d'un papyrus de III[e] siècle (*P. Oxy.* 1648, 59-63), concernant la vente d'un atelier de teinturerie moyen, nous connaissons les dénominations habituelles des dépendances dont comptaient ces industries: la terrasse (δόκωσις), où devaient-être séchés les matériaux teintés; les locaux pour le travail (ἐργαστήρια βαφικά); l'équipement immobilier (les ἐκχύσεις)

[40] Nous savons qu'à cette époque en Égypte furent employés: l'alun, les sels de fer, l'acétate preparé avec du fer et du vinaigre, ainsi que le sulfate d'aluminium.

[41] E. Lip, dans *Dictionnaire de la Civilisation Phénicienne et punique*, s.v. «Pourpre».

[42] Un des lieux les plus prometteurs de la Méditerranée occidentale en ce sens est Ibiza, avec de très nombreux restes de murex à Illa Plana, Sa Sal Rossa, Es Jondal et Canal d'en Martí, ou à S'Argamassa et Es Pou d'Es Lleó, avec peut-être des restes de fours (communication orale de C. Gómez Bellart). L'île forma sans doute une partie importante du *Baphium* tardif des Baléares cité par la *Notitia Dignitatum* (Schmidt, *loc. cit.*).

et le matériel meuble (un χαλκεῖον μολυβοῦν, un πίθος ὀστράκινος), consistant en conteneurs pour teindre[43]. La difficulté réside dans le fait de distinguer si dans n'importe lequel de ces ateliers l'on teignait avec des matériaux terrestres ou marins, ou même les deux.

Les pêcheurs de pourpre (πορφυρεῖς[44]), dénommés par les Romains *murileguli* et *conchylioleguli* (*Cod. Théod.*, X, 20; *Cod. Just.*, XI, 7), après avoir capturé les animaux, pouvaient les stocks pendant 50 jours au maximum. Mais l'idée insinuée par Columelle (VIII, 16, 7 et 8) est plus intéressante dans le sens de l'élevage contrôlé dans des viviers. Nous pourrions imaginer un type de baignoire taillée artificiellement dans la roche, mais communiquant avec la mer pour permettre une vie saine de l'animal pendant le temps qu'il serait nécessaire de les maintenir là. Un simple filet dans l'ouverture de communication serait suffisant pour permettre le renouvellement de l'eau. A El Campello (Alicante), un petit comptoir punique identifié avec la fabrication du *garum*, on trouve, presque au niveau de la mer, les restes de bassins taillés et communiquant entre eux qui nous semblent convenables pour cela. De plus, nous croyons que l'on pourrait envisager, avec toutes les réserves nécessaires, la possibilité que certains des *cothon* connus, ceux de plus petite taille, auraient pu être utilisés pour cela aussi (peut-être celui de Rachgoun en Algérie?)[45].

Quand on parle d'ateliers de teinture, étant donné le manque d'indications écrites qui les mettent en relation avec une activité déterminée, des imprécisions et des généralisations sont commises qui ne font qu'augmenter encore plus le problème de leur identification. Une première question à déterminer est le fait de savoir si nous devons parler d'un lieu unique où étaient préparées les teintures et où les fibres, fils ou tissus confectionnés étaient teints[46], ou si nous devons penser en un processus plus complexe avec, au moins, deux ateliers, l'un pour la production de la teinture et l'autre de teinture en elle-même. Si bien dans le cas des teintures végétales nous pouvons admettre un atelier unique, dans le cas de la teinture à la pourpre une infrastructure plus importante fut

[43] E. Wipszycka, *L'industrie textile dans l'Égypte romaine*, Varsovia 1965, p. 148.

[44] Le terme κονχυλεύς avait aussi eu dans les périodes antérieures le sens de pêcheur de pourpre, cf. J. et L. Robert, «Bull. Épigr.», 1970, 625.

[45] Dans l'actualité nous savons que ces techniques d'aquaculture sont couramment pratiquées dans des pays comme l'Indonésie ou Panama. Dans le premier cas il s'agirait de ce que nous pourrions dénommer de petits "parcs-lagunes" où habitent ensembles (dans le cadre de l'économie familiale) des canards, des carpes et d'autres poissons d'eau douce; dans le deuxième il s'agit de policultures plus grandes avec des poissons, des crevettes et d'autres fruits de mer.

[46] Ph. Bruneau, *Documents sur l'industrie délienne de la pourpre*, «B.C.H.», 93, 1969, pp. 759-791.

sans doute nécessaire: un lieu proche de la mer pour la préparation de la teinture (où l'on pourrait aussi teindre de la laine en fibres) et un autre où l'on pouvait teindre non seulement la laine en brut mais surtout les tissus déjà confectionnés[47]. Si ce deuxième atelier était urbain (dans le cas des *officinae infectoriae et offectoriae* pompéiennes), il devait sûrement recevoir la pourpre déjà préparée.

Nous savons que la pourpre marine ne pouvait être transportée à des distances excessivement longues. Nos sources écrites ne parlent pas de la possibilité du transport. Mais, une récente trouvaille à Tel-Shiqmona (Israël), même s'il s'agit d'un atelier beaucoup plus ancien (IX[e] siècle av. J.-C.), peut nous fournir la preuve que cela était possible[48]. A l'intérieur d'un grand conteneur céramique il y avait des restes de pourpre concentrés dans une fine bande près de l'ouverture du vase. Cette marque de pourpre e correspondait à la surface du liquide préparé, concrètement avec la couche qui était rentrée en contact avec l'air. Cela veut dire que, si bien la surface du liquide s'oxydait rapidement et virait du blanc originel aux tons pourpres (vert, bleu et finalement rougeâtre), la masse interne de celui-ci ne variait pas de couleur, étant donné qu'il ne teint pas le reste du vase. Logiquement il pouvait être utilisé, postérieurement, transvasé dans des récipients à ouverture étroite et bien fermés, à l'intérieur desquels il pouvait arriver à des ateliers assez éloignés de la côte.

La difficulté réside dans le fait de savoir quelle était la distance maximale que pouvait parcourir la teinture en vase, sans perdre ses qualités. En principe nous pourrions signaler un rayon d'action de deux jours, car à partir du troisième jour la préparation commence à perdre ses qualités et à se décomposer[49]. Sans doute un atelier comme celui découvert par Petrie à Athribis (Haute Égypte) ne travailla jamais avec cette matière, mais avec des végétaux et des minéraux[50], tandis que celui conservé à Tebtunis (El Fayoum) le fit peut-être[51].

[47] Il n'y a aucun doute que la laine était teintée avant le tissage dans la zone d'influence sémitique. M. Giacchero, *Commerci e produzioni delle aree fenicia e punica nell'Edictum de Pretiis Dioclezianeo, Atti del I Congresso Internazionale di Studi Fenici e Punici*, III, Roma 1983. pp. 882, n. 27.

[48] N. Karmon et E. Spanier, *Remains of a Purple Dye Industry found at Tel Shiqmona*, «Israel Exploration Journal», 38, 1988, pp. 184-186.

[49] Pline, *N. H.* IX, 133; après cuisson avec du sel, elle était plus stable.

[50] W.M.F. Petrie, *Athribis, British School of Archaeology in Egipt and Egyptian Research Account*, Londres, 1908, 11; certains bassins de teinture conservaient encore les couleurs bleuâtres ou rougeâtre dans toutes leurs surfaces internes. Nous pouvons en déduire que les teintures végétales étaient toujours utilisées dans leur propre bassin selon les tons.

[51] Forbes, *op. cit.*, IV, Leiden 1964, p. 136.

Le célèbre *Caius Pupius, purpurarius*, du Musée de Parme, un commerçant en pourpre de haut niveau, apparaît représenté sur sa dalle funéraire avec ses instruments de travail. Justement les petits récipients qui l'accompagnent ont la forme de bouteille à col étroit et portent tous leur bouchon[52].

Conclusion.

Nous pourrions penser que les territoires côtiers du nord de l'Afrique, et en particulier la zone de Carthage, furent sans doute pour des raisons évidentes de fondation, contacts et devenir historique de leurs centres urbains, les héritiers directs de deux systèmes différents de teinture:

– celui que nous pourrions dénommer de tradition "phénicienne marine", développé dans le monde punique à travers la continuité des techniques apprises dans leur terre d'origine et qui serait basé sur l'exploitation des mollusques marins[53].

– et celui qui pourrait-être identifié, pour plus de facilité, comme de tradition "egyptienne terrestre", qui provient du fond des temps et est certifié par une très ample gamme de matériaux de teinture qui ne laissent aucune trace de leur utilisation, sauf celle des mordants dont elle a besoin, par les possibles structures des ateliers, par les tissus teints eux-mêmes ou par le maigre reflet de cette activité dans les sources écrites.

Les deux cohabitèrent sûrement sans interférences. La difficulté réside aujourd'hui dans le fait de déterminer les proportions d'usage de ces deux formes de travail, dont chacune avait sans doute sa propre clientèle. Dans l'état actuel de nos connaissances nous pouvons dire que, si nous nous tenons aux sources littéraires, la première semble prévaloir, pendant qu'à travers l'analyse directe des restes textiles le poids spécifique plus important de la deuxième devient patent.

Certaines choses ont été écrites et réfléchies sur ces sujets; cependant nous fait défaut une vision globale qui nous permette de quantifier, dans la mesure du possible, l'usage proportionnel de chacune de ces techni-

[52] P. DE LAMA, *Iscrizioni antiche collocate ne' muri della scala Farnese*, Parma 1818, p. 102, n. 79.

[53] Sur l'origine de l'exploitation de la pourpre dans la Méditerranée orientale voir R. R. STIEGLITZ, *The Minoan Origin of Tyrian Purple*, «Biblical Archaeologist», 57, 1994, pp. 46-54; R.H. MICHEL, *Royal Purple and the Pre-Phoenician Dye Industry of Lebanon*, «Masca Journal», 3, 1984, pp. 67 s.

ques [54]. L'objectif final de ceux qui sont intéressés par ce sujet devrait être de pouvoir déterminer les pourcentages d'utilisation des matières végétales face aux matières beaucoup plus renommées d'origine animale et marine, surtout car l'expérience des rares restes textiles analysés de façon fiable démontre clairement que les premiers étaient vraiment les plus employés. Cela permettrait de finir avec cette fausse image d'un monde antique majoritairement vêtu de pourpre, authentique ou falsifiée [55], pour nous rapprocher d'une réalité beaucoup plus polychrome, de tons vifs et de prix meilleur marché, et qui est toujours aujourd'hui conservée dans les maigres restes de vêtements et autres effets domestiques que gardent certains musées.

[54] Ce chemin est déjà commencé avec succès dans les territoires nord-européens, où il existe une plus grande tradition au sujet de l'analyse des types de fibres et de teintures. Ces analyses permettent d'obtenir des conclusions sur l'emploi proportionnel des matériaux de teinture. Cf. L. BENDER JORGENSEN et P. WALTON, *Dyes and Fleece Types in Prehistoric Textiles from Scandinavia and Germany*, «Journal of Danish Archaeology», 5, 1986, pp. 177-188; P. WALTON, *Dyes and Wools in Iron Age Textiles form Norway and Denmark*, «Journal of Danish Archaeology», 7, 1988, pp. 144-158; P. WALTON, *Dyes of the Viking Age: A Sumary of Recent Work*, «Dyes in History and Archaeology», 7, 1988, pp. 14-20.

[55] GATTEFOSSÉ, *loc. cit.* (n. 9), fait même mention de tentatives d'identifier la pourpre de Tyr grâce à certains lichens (E. PERROT, *Matières premières usuelles du Règne végétal*, Paris, 1944, t. I, p. 439).